



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH 2nd degré SE-UNSA du 8 octobre 2009

Au sommaire :

1/Revalorisation des enseignants

2/ Santé au travail.

3/ Absentéisme des élèves

4/ « Absentéisme » des professeurs

5/ Réforme du Lycée : le projet du SE-UNSA

1/Revalorisation des enseignants : déclaration de Chatel , on est loin du compte !

Fait inhabituel, Luc Chatel a tenu à participer au CTPM. Le ministre, insistant sur sa volonté de refonder le dialogue social dans son ministère, est venu proposer « *un pacte de carrière basé sur deux piliers* » : la dynamisation des ressources humaines et l'évolution des rémunérations des enseignants.

Sur le premier point, il affiche une volonté marquée : faire du « *ministère de l'humain* » un « *lieu où s'expriment les talents et les mérites* ». Il propose une gestion plus personnalisée et plus attentive des carrières qui repose non seulement sur une formation initiale élevée mais aussi sur une formation tout au long de la vie. Une attention particulière est annoncée en ce qui concerne la médecine du travail. En la matière, notre ministère est carrent depuis des décennies. Pour le SE-UNSA, si une gestion plus personnalisée a du sens pour des collègues rencontrant des difficultés, elle ne doit pas être généralisée et aboutir à une individualisation des carrières fondée sur un mérite subjectif.

Le deuxième pilier de la revalorisation annoncé par le ministre est très décevant.

Il propose à la discussion quatre chantiers :

- débuts de carrière,
- rattrapage salarial pour les cinq premiers échelons,
- reconnaissance de nouvelles missions,
- nouvelles modalités d'avancement de grade avec la création d'un grade supplémentaire pour les enseignants.

Pour le SE-UNSA, les primes, indemnités et heures supplémentaires mises en place depuis deux ans ne sauraient constituer une revalorisation. Elles sont la légitime rémunération de travaux effectués en plus par les seuls enseignants qui peuvent y prétendre. Par ailleurs, l'annonce d'une augmentation de cent euros par mois pour les débuts de carrière est dérisoire au regard de l'élévation de deux ans du niveau de formation et des comparaisons européennes.

Pour le SE-UNSA le compte n'y est pas. La promesse présidentielle faite à chaque éducateur a créé des attentes légitimes auprès de nos collègues. C'est donc un effort budgétaire conséquent qui doit être fait pour répondre à chacun d'entre eux. La revalorisation ne peut pas se limiter à quelques générations ou à quelques catégories d'enseignants et écarter la grande majorité d'entre eux.

Après deux ans de tergiversations, le cadre des discussions est enfin posé. Le SE-UNSA est bien décidé à faire évoluer les premières propositions ministérielles, pour l'heure très insuffisantes.

2/ Santé au travail : Conditions de travail et santé : le SE-UNSA mène l'enquête

Le SE-UNSA lance une enquête en ligne sur la problématique de la santé au travail.

Donnez votre avis sur ce lien → <http://www.se-uns.org/sante/intro.htm>

La pandémie grippale a remis sur le devant de la scène la question de la santé des personnels enseignants et une fois encore, pointé les carences de l'éducation nationale.

En la matière, notre employeur assure le service minimum dans l'application de la réglementation sur l'hygiène, la sécurité et la santé au travail qui date pourtant de 1982 !

Chaque enseignant ou personnel d'éducation peut, au cours de sa carrière, être touché par un problème de santé. Cette difficulté, qu'elle soit passagère ou de plus longue durée, a alors des répercussions sur l'exercice de son métier.

Dans ces situations de fragilité personnelle et professionnelle, le Ministère de l'Education nationale n'accorde toujours pas à ses salariés l'attention, l'accompagnement, voire l'aide qu'ils sont en droit d'attendre. La prévention, l'accompagnement et le suivi tout au long de leur carrière est quasi absent.

Pour le SE-UNSA, à l'heure où l'on met en avant le développement de la Gestion des Ressources Humaines dans l'Education nationale, cette question de la santé des personnels ne peut rester sous le boisseau.

C'est pourquoi, dans la continuité des actions menées depuis plusieurs années, le SE-UNSA a décidé de lancer un questionnaire en ligne en direction de la profession*.

Les données recueillies serviront de point d'appui pour faire avancer ce dossier tant auprès du ministère que dans les GRH des rectorats. Elles devront aussi permettre d'engager le débat dans les Comités d'Hygiène et Sécurité.

3/ Absentéisme des élèves : A l'Ecole « koh lanta » ?

Le Recteur de l'académie de Créteil vient de proposer la mise en place d'une cagnotte pour motiver les élèves en délicatesse avec l'école. Si l'absentéisme et le décrochage scolaires, notamment dans la voie professionnelle doivent trouver une solution, cette démarche, même expérimentale, prend, pour le SE-UNSA, le contre pied de ce que doit être une éducation à la solidarité et à la citoyenneté.

Les questions de fond sont ainsi esquivées. La voie professionnelle est encore une voie de relégation faute de parcours d'orientation positif. Sa rénovation mal préparée est en train de rétrécir l'offre de formation, notamment en BEP. Enfin, le budget de l'éducation nationale n'est pas à la hauteur pour garantir une scolarité de proximité et de qualité.

Pour le SE-UNSA, l'Ecole ne peut importer les pires pratiques de motivation d'équipes ou seul l'appât du gain souderait les individus. Faire du groupe-classe une équipe à « la koh lanta » est indigne des valeurs que doit porter le service public d'Education.

4/ « Absentéisme » des professeurs : La FCPE lance un site de recensement des remplacements non assurés.

La FCPE a décidé à cette rentrée de lancer un site de recensement des remplacements non assurés dans les écoles et établissements du second degré. Cette opération a pris par surprise « le monde enseignant » dans son entier : ministère, rectorats, enseignants, syndicats... Nous avons eu bien entendu un échange avec le président de la FCPE nationale sur ce sujet sensible.

Nous vous invitons tout d'abord à lire attentivement le communiqué de presse de la FCPE (voir en bas de l'article) qui précise les objectifs politiques de cette action, et notamment les deux derniers paragraphes.

La FCPE confirme bien au travers du communiqué et de leur site <http://www.fcpe.asso.fr/ouyapacours/> qu'ils s'attaquent bien aux remplacements non assurés et ne visent pas les raisons des absences des enseignants.

Position du SE-UNSA :

Notre syndicat est fortement interpellé sur les difficultés récurrentes concernant les remplacements. La dégradation attendue cette année a fait d'ailleurs l'objet de plusieurs interventions lors de notre dernier conseil national.

Cette dégradation touche aussi bien le premier que le second degré avec la perte accrue des postes de titulaires remplaçants. S'agissant du second degré, nous vous rappelons que nous avons dénoncé en 2005, date du décret sur les remplacements de courte durée, la volonté du ministère de déplacer l'œil de l'opinion publique, de ce qui est pour nous le vrai sujet : les remplacements longs.

Le SE-UNSA n'a donc pas de divergence de fond avec les objectifs de la FCPE nationale sur ce sujet.

Pour autant, compte tenu de la diversité des « FCPE locales », nous pouvons craindre çà et là quelques dérives dans la communication transformant le recensement des non-remplacements en « absentéisme » des enseignants.

Communiqué de la FCPE

«Ouyapacours» : la FCPE met en ligne un outil de recensement des remplacements non assurés - 23 septembre 2009 :

Chaque parent d'élève pourra, sur le logiciel installé sur le site de la FCPE, signaler tout remplacement de cours non effectué. La FCPE demandera ensuite à l'autorité compétente le rétablissement de la situation de droit.

Selon un rapport de l'Inspection générale de l'Education nationale, chaque enfant perd une année de scolarité lorsque l'on fait la somme de toutes les heures de cours non assurées faute de remplacement des enseignants !

Chaque enfant doit pouvoir bénéficier de la continuité du service public d'éducation mais force est de constater la défaillance de l'Education nationale. Pour réclamer le remplacement sans délai des heures de cours manquantes, la FCPE lance son propre outil de recensement sur Internet : «[Ouyapacours](#)».

Il s'agit de démontrer que la suppression des postes d'enseignants remplaçants, à l'Ecole primaire ou dans le secondaire, nuit aux élèves et au principe de continuité du service public.

La FCPE demande au ministère de rendre public le nombre d'heures de cours qu'elle ne peut pas remplacer, de pallier les insuffisances constatées et de renoncer aux suppressions de postes d'enseignants.

5/ Réforme du Lycée : le projet du SE-UNSA

Le lycée revient sur le devant de la scène. D'ici quelques jours, Luc Chatel devrait rendre public le cadre de la réforme. Le SE-UNSA enrichit le débat et vous propose 48 pages d'analyses, de réflexions et de propositions pour refonder le lycée.

Depuis plusieurs années, le SE-UNSA travaille à un projet éducatif ambitieux pour le lycée, à découvrir sur notre site →

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article1855>

Les infos pratiques, l'actualité sur : <http://sections.se-unsa.org/reims/> ou www.se-unsa.org

Consultez également nos sites départementaux

<http://sections.se-unsa.org/08> <http://sections.se-unsa.org/10>

<http://sections.se-unsa.org/51> <http://sections.se-unsa.org/52>

N'hésitez pas à transférer ces informations par voie électronique à vos collègues

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53

Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.